

Gala Réal Côté 2018 – Règlements

1 - Admissibilité

1.1 - Le concours est ouvert à tous. Il n'est pas nécessaire d'être membre d'IPMS.

1.2 - Maquettes des participants - Toutes les maquettes présentées doivent être, à 100 %, l'œuvre de l'individu dont le nom apparaît sur le formulaire d'inscription. Les maquettes doivent être inscrites sous le nom du constructeur. Toute personne qui inscrit une maquette en son nom propre sachant qu'elle a été construite par un autre maquettiste sera disqualifiée de la compétition.

Aucune construction d'équipe ne sera acceptée.

Maquettes inscrites par procuration - Un participant peut être un mandataire pour un ami maquettiste qui n'est pas en mesure d'être présent. Les frais d'inscription sont les mêmes que pour un participant présent.

1.3 - Limites pour les inscriptions - Les participants peuvent inscrire un nombre illimité de pièces (maquettes) dans n'importe quelle catégorie.

Les pièces non participantes sont admises gratuitement à la table Exposition seulement. N'importe quel participant inscrit peut y exposer n'importe quelle pièce, que cette dernière ait gagné ou non dans des concours antérieurs. Aucun prix ne sera accordé dans cette catégorie et elle ne sera pas jugée. Elle permet simplement de mettre en exposition le travail accompli par les maquettistes. Des restrictions d'espace pourraient limiter ou éliminer cette option, pour ne pas empiéter sur l'espace disponible et nuire à la sécurité du concours.

1.4 - Gagnants des expositions précédentes - N'importe quelle maquette qui a gagné un **premier prix** ou un prix « **meilleur** » dans n'importe quelle compétition canadienne ou américaine **avant le 12 mai 2017** n'est pas admissible à la compétition.

1.5 - Matériaux/composition - L'utilisation du plastique est encouragée. Par contre, des maquettes formées d'autres matériaux, comme le bois ou le papier, peuvent être inscrites. Les maquettes peuvent être construites de n'importe quel matériau. Le jugement de la peinture, de l'attention au détail et du réalisme sera le même, peu importe les matériaux utilisés. Une catégorie X90 est réservée aux matériaux autres que le plastique (incluant thermoformé) et la résine dans chaque classe.

1.5.1 - Sujets en métal vendus tout faits (« die cast ») et maquettes pré-peintes - Les sujets en métal vendus tout faits (« die cast ») et les maquettes pré-peintes ne sont pas admissibles, à moins qu'ils n'aient subi d'importantes modifications. **Le travail exécuté doit être documenté.**

1.6 - JUNIORS - La classe Junior est limitée aux participants de **16 ans et moins**. Les juniors peuvent, à leur discrétion, inscrire leurs maquettes dans les classes adultes; cependant, ces maquettes ne seront pas admissibles aux prix Juniors.

2- Tables d'exposition/compétition

2.1- Limites des dimensions des maquettes - Les participants qui apportent des pièces qui mesurent plus de **90 cm (3 pieds)**, ou qui ont des exigences particulières (prise électrique ou emplacement spécial) doivent en aviser les organisateurs au moins 1 mois avant l'évènement.

L'espace limité de l'exposition fait en sorte que nous devons nous préparer pour exposer ces grandes maquettes. Si nous ne sommes pas informés à l'avance, ces maquettes pourraient ne pas pouvoir participer au concours ou recevoir l'assistance nécessaire.

2.2- Documents de référence - Les documents de référence sont autorisés sur les tables du concours si l'espace le permet, mais ils peuvent être enlevés s'il manque d'espace pour exposer les autres maquettes.

2.3- Bases - Les bases sont acceptées dans toutes les catégories et ne seront pas incluses dans l'évaluation/jugement, sauf dans les catégories de la classe Diorama.

Une base peut être un morceau de bois, de plastique ou de verre sans décor et il peut aussi simuler la surface naturelle sur laquelle le sujet se trouverait. Cependant, on ne peut utiliser rien d'autre que cette surface. Les avions et les véhicules militaires peuvent reposer sur un sol simulé ou du pavage, et les hydravions qui ont besoin de chariots peuvent en être équipés. Les navires peuvent être sur l'eau. La base ne doit pas être la caractéristique prédominante du diorama et elle doit être d'une taille proportionnelle au modèle. Le juge en chef et les autres juges se réservent le droit d'exclure les bases surdimensionnées. (Voir la règle 2-1. Limites des dimensions des maquettes) La maquette peut inclure des figurines d'équipage primaire.

L'ajout de toute autre figurine ou pièce d'équipement, à l'extérieur ou non reliée à la maquette (par exemple, de l'équipement de soutien, des éclaboussures d'obus, ou des bâtiments) et un scénario évident peuvent faire en sorte que la maquette soit considérée comme une vignette ou un diorama. Elle peut alors être placée dans la catégorie appropriée, si nécessaire.

2.4- Remballage - Les participants sont encouragés à laisser leurs maquettes en exposition jusqu'à ce que la présentation des prix soit terminée et que le public ait eu pleinement l'opportunité de les apprécier.

3- Jugement

3.1. La décision des juges est sans appel dans toute situation. Les juges ont l'autorité de déterminer l'inclusion d'une maquette dans une catégorie. De telles décisions de la part des juges sont sans appel.

3.2- Évaluation des pièces

3.2.1- Gagnants des catégories - Des première, seconde et troisième places seront attribuées par les juges.

3.2.2- Vote du public - Les visiteurs pourront voter pour leur pièce préférée parmi toutes celles exposées.

3.2.3- Prix des maîtres (« Master ») - Maître : maquettiste très expérimenté. Les participants reconnus comme tels verront leurs pièces en compétition entre eux dans chaque classe (avion, blindé, bateau, automobile, espace et science-fiction, figurines et dioramas). Une pièce seule dans sa classe se verra décerner une première place.

3.4- Balayage de catégorie - Un participant ne peut pas balayer une catégorie (y remporter les 1re, 2e et 3e places).

3.5- Division des catégories- Si l'on estime qu'une catégorie compte un trop grand nombre de maquettes, les juges peuvent la diviser en créant une nouvelle catégorie avec une définition qui relie les maquettes dans ces deux catégories. Cela permet d'accorder des prix additionnels. Inversement, des catégories voisines comptant peu de maquettes peuvent être fusionnées de façon à ce que les prix décernés conservent leur signification.

4- Pièces interdites

Les maquettes suivantes sont interdites :

4.1- "Prototypes" de maquettes ou kits de pré-production - Les maquettes, qui ne sont pas encore disponibles commercialement ne peuvent pas être inscrites dans la compétition.

4.2- Pièces commerciales - Les sujets construits et/ou peints commercialement ne sont pas admissibles.

4.3- Exclusions - Le juge en chef va exclure et/ou retirer de la compétition n'importe quelle maquette que les organisateurs du concours jugent inappropriée ou offensante, ou qui dépasse les limites acceptables du bon goût. Les maquettes suivantes sont des exemples de pièces interdites dans n'importe quel événement organisé par IPMS Canada et ses clubs affiliés.

4.3.1- Il n'y aura pas de représentation des fonctions excrétrices d'êtres humains ou d'animaux.

4.3.2- Il n'y aura pas de représentation d'activités, d'équipement, de situations ou de scénarios de sadomasochisme, de quelque façon que ce soit, sans égard à la présence de figurines dans la maquette et au fait que les figurines présentes dans la maquette sont revêtues.

4.3.3- Il n'y aura pas de représentations de comportement sexuel explicite, bilatéral ou auto-érotique, de quelque façon que ce soit, et sans égard à l'habillement des participants, qui impliquent le toucher des seins ou des organes génitaux ou d'autres zones érogènes de tout personnage représenté.

4.3.4- Il n'y aura aucune représentation de figurines humaines, masculines ou féminines, où les organes génitaux de la figurine sont exposés et où l'intention vise clairement à représenter une scène sexuelle.